



Sports

STAT - Info

Bulletin de statistiques et d'études

N° 02-05
Novembre 2002

Les emplois jeunes du champ Jeunesse et Sports au 30 juin 2002

Fin juin 2002, un peu plus de 60 000 jeunes sont bénéficiaires de contrats emplois jeunes dans le champ « jeunesse et sports » (périmètre antérieur à la nomination du gouvernement actuel), dont 20 000 sur un projet « Sport ».

Les associations sont les principaux employeurs : de l'ordre de 85% des jeunes recrutés sur un projet « Sport » et 60% des jeunes recrutés sur un autre projet travaillent dans une association. La plupart des jeunes salariés dans des associations sont dans de très petites unités : c'est particulièrement vrai pour le sport.

Sept jeunes sur dix étaient demandeurs d'emploi avant d'entrer dans le dispositif. Ils sont plutôt un peu plus âgés que ne le prévoyait ce dernier, et quatre sur dix possèdent un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat.

Des sorties massives de ce dispositif sont à prévoir dès l'exercice 2003 : 6 200 sorties pour les bénéficiaires dans les projets « Sport » dont 80% dans des associations et 13 000 pour les autres projets, dont 60% dans des associations.

Au 30 juin 2002, 60 000 jeunes sont en poste sur un contrat « emploi-jeune » dans le champ « jeunesse et sports » (stock), dont 20 000 pour un projet sport (voir encadré 4). 57% des jeunes employés sur un projet « sport » sont animateurs sportifs (tableau 1).

La durée normale du contrat est de 5 ans. Cependant, le nombre de ruptures avant ce terme est élevé : un nombre important de jeunes quitte le dispositif avant le délai de 5 ans. Au 30 juin 2002 on dénombre 101 000 jeunes à être passés par le dispositif *Nouveaux services - Emplois jeunes* dans le champ « Jeunesse & Sports » (flux). Ce total représente près de 33 000 personnes employées sur un projet « sport » et 69 000 personnes sur un autre projet, notamment des projets culture (16 000 jeunes), famille (12 500 jeunes), et éducation (10 300 jeunes).

Tableau 1 : Les frontières du champ « jeunesse et sports » au 30 juin 2002. Nombre de jeunes en poste.

FONCTION	Projets		
	Sport	Autres	Total
Animateurs sportifs	11 404	1 953	13 357
Autres fonctions	8 569	38 367	46 936
Total	19 973	40 320	60 293

Source : fichier CNASEA – DARES

Un public d'anciens chômeurs, assez âgés, assez diplômés

7 jeunes sur 10 étaient demandeurs d'emploi au moment de la signature de leur contrat, cette proportion étant assez stable, pour les garçons comme pour les filles, quel que soit leur niveau d'étude.

Cependant, comme pour l'ensemble du programme, ce ne sont pas les jeunes les plus en difficulté qui sont les bénéficiaires dans le champ "jeunesse et sports": 47% des jeunes recrutés possédaient un niveau de formation supérieur au baccalauréat (niveau III et plus). La proportion de diplômés est moins forte pour les animateurs sportifs (28% d'entre eux ont un diplôme supérieur au bac, pour 47% des jeunes recrutés sur les autres fonctions). Le nombre de jeunes sans aucun diplôme est très faible quelle que soit la fonction, de l'ordre de 2 à 3%.

Si le programme a touché en nombre égal les garçons et les filles, ces dernières sont minoritaires parmi les animateurs sportifs (26%), et nettement majoritaires dans les autres fonctions (58% de filles).

61% des jeunes en poste avaient au moins 24 ans au moment de leur embauche. Les filles sont plus jeunes que les garçons et les personnes recrutées sur un projet « sport » sont plus jeunes que celles embauchées sur les autres projets (tableau 2).

Tableau 2 : répartition des emplois jeunes en poste au 30/06/02 selon leur âge (%)

âge	Projet «Sport»		Autres projets		Total
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Inf 24 ans	45	50	32	38	39
24-25 ans	27	26	30	30	30
26 ans et plus	28	24	38	32	31
Total	100	100	100	100	100

Source : fichier CNASEA - DARES

Les deux tiers des emplois ont été offerts par des associations

Les deux tiers des emplois sont des emplois associatifs. L'emprise associative est plus marquée pour les projets « sport » -l'employeur y est une association pour 86% des jeunes actuellement en poste- que pour les autres projets, dans lequel 58% des emplois « seulement » sont offerts dans des associations.

On rappelle que la forte présence des associations, et encore plus dans le sport, est une caractéristique du champ « Jeunesse et Sports » et aucun autre département ministériel n'a eu à gérer cette réalité (tableau 3).

La quasi totalité des titulaires d'un CDI se trouvent dans des associations (tableau 4). De l'ordre de 130 jeunes, dont 40% de femmes, sont par ailleurs employés dans les Centres d'Education Populaire et de Sport (CREPS).

Tableau 3 : répartition des emplois jeunes en poste au 30/06/02 selon le statut de leur employeur (%)

Employeur	Projet «Sport»	Autres projets	Total
Associations	86	58	68
Collectivités locales	12	31	24
Autres employeurs	2	11	8
Total	100	100	100

Source : fichier CNASEA - DARES

Tableau 4 : répartition des emplois jeunes en poste au 30/06/02 selon le type de contrat

	CDD	CDI	Total
Projet «Sport»	10 987	8 986	19 973
Autres projets	27 431	12 899	40 320
Total	38 418	21 875	60 293
Part du sport	29%	41%	33%

Source : fichier CNASEA - DARES

Petites associations, grandes communes

Les jeunes employés dans le domaine sportif par des associations ont été recrutés par des petites structures : dans 20% des cas, ils sont le 1^{er} employé et dans 26% des cas, il n'y avait qu'un employé avant leur arrivée. 32% des jeunes sont encore dans des structures de 2 à 5 salariés.

Dans les projets différents du sport les associations employeurs ont une taille un peu plus importante. 1/3 des jeunes travaillent dans des organismes qui employaient au moins 10 salariés avant leur arrivée, deux fois plus que dans le sport.

La situation est différente dans les collectivités locales : les deux tiers des jeunes sont en poste dans des structures de 50 salariés ou plus. C'est dire que les contextes de formation ou bien de « basculement » sur un autre poste chez le même employeur sont bien différents selon le type d'employeur.

Plus de 4 jeunes sur 10 ont quitté le dispositif

Sur les 101 000 jeunes passés par le dispositif depuis 1998, un peu plus de 60 000 sont en poste au 30 juin 2002. Ce qui revient à dire que 41% des jeunes passés par le dispositif l'ont déjà quitté (tableau 5).

Quand les derniers contrats conclus en 2002 arriveront à leur terme, la proportion de jeunes ayant quitté le dispositif avant la fin de leur contrat sera plus importante : en effet, 55% des jeunes recrutés en 1998 l'ont déjà quitté en juin 2002 alors que leur contrat se termine normalement en 2003. Ces ruptures, dont la plupart sont dues à la prise d'un autre emploi [3], sont peu liées aux caractéristiques des jeunes ou de leurs employeurs.

Le taux de rupture avant 5 ans pour les jeunes recrutés en 1998 est légèrement plus faible dans les plus grosses associations, et cela est plus sensible pour les projets différents du sport. On ne peut cependant pas en conclure que des jeunes recrutés par de très petites structures associatives auraient été fragilisés de ce fait et poussés à l'abandon.

La proportion de jeunes qui quittent le dispositif avant la fin de leur contrat s'établit de 31% à 52% selon les départements (tableau 6). On peut s'interroger sur l'existence d'une liaison entre le nombre plus ou moins important d'abandons et l'état du marché du travail dans le département. On l'observe pour les cas extrêmes : les départements où le taux de chômage global est le plus bas sont souvent ceux dans lesquels les emplois jeunes ont été plus nombreux à quitter leur contrat avant la fin du dispositif. De même, moins de jeunes quittent spontanément le dispositif quand le taux de chômage est élevé dans un département.

Tableau 5 : les emplois jeunes recrutés et encore en poste fin juin 2002 selon l'année de recrutement

	1998	1999	2000	2001	2002	Total
Recrutés	23 786	25 269	23 297	21 542	7 505	101 399
En poste (*)	10 604	12 133	13 626	16 776	7 154	60 293

Source : fichier CNASEA - DARES

(*) : au 30/06/02

Les prévisions de sortie

Les employeurs avaient la faculté, en cas de démission ou de rupture de contrat, de recruter une nouvelle personne sur le même contrat, mais seulement pour la période restant à courir. Cette faculté a été largement utilisée : parmi les jeunes actuellement en poste, 97% de ceux recrutés en 1998 et 39% de ceux recrutés en 2002 l'ont été sur des contrats de 5 ans. Dès 2001, plus de la moitié des contrats étaient des contrats de renouvellement.

Tableau 6 : Les emplois jeunes en poste au 30 juin 2002 et les prévisions de sorties en 2003 par département

	Projets sport		Autres projets			Projets sport		Autres projets	
	En poste	Sorties 2003	En poste	Sorties 2003		En poste	Sorties 2003	En poste	Sorties 2003
01 - Ain	120	28	209	65	51 - Marne	217	73	243	65
02 - Aisne	230	72	613	171	52 - Haute-Marne	70	25	112	32
03 - Allier	135	49	360	145	53 - Mayenne	84	32	161	60
04 - Alpes-de-Haute-Provence	52	9	134	47	54 - Meurthe-et-Moselle	203	68	519	142
05 - Hautes-Alpes	45	11	70	32	55 - Meuse	67	13	143	41
06 - Alpes-Maritimes	469	99	395	159	56 - Morbihan	212	63	414	115
07 - Ardèche	74	23	201	64	57 - Moselle	252	68	461	140
08 - Ardennes	120	36	166	47	58 - Nièvre	90	29	201	84
09 - Ariège	48	11	160	37	59 - Nord	670	212	1553	467
10 - Aube	86	32	166	54	60 - Oise	226	97	386	151
11 - Aude	228	83	713	245	61 - Orne	140	52	216	82
12 - Aveyron	87	24	291	101	62 - Pas-de-Calais	417	131	957	369
13 - Bouches-du-Rhône	800	220	1198	441	63 - Puy-de-Dôme	180	54	358	141
14 - Calvados	385	148	461	183	64 - Pyrénées-Atlantiques	217	69	439	153
15 - Cantal	67	19	145	48	65 - Hautes-Pyrénées	123	32	279	100
16 - Charente	132	40	194	81	66 - Pyrénées-Orientales	179	77	365	129
17 - Charente-Maritime	152	45	458	147	67 - Bas-Rhin	271	72	757	215
18 - Cher	129	27	226	65	68 - Haut-Rhin	130	36	431	145
19 - Corrèze	123	52	227	66	69 - Rhône	376	111	546	217
21 - Côte-d'Or	223	59	270	78	70 - Haute-Saône	49	19	216	47
22 - Côtes-d'Armor	198	79	285	100	71 - Saône-et-Loire	222	55	373	150
23 - Creuse	36	12	111	33	72 - Sarthe	151	61	374	119
24 - Dordogne	148	49	440	201	73 - Savoie	129	39	355	116
25 - Doubs	184	57	384	130	74 - Haute-Savoie	226	71	273	63
26 - Drôme	191	48	318	87	75 - Paris	391	89	2868	531
27 - Eure	150	53	228	81	76 - Seine-Maritime	553	175	883	334
28 - Eure-et-Loir	129	49	203	73	77 - Seine-et-Marne	177	53	500	151
29 - Finistère	226	86	485	230	78 - Yvelines	198	37	462	203
02A - Corse-du-Sud	39	15	48	22	79 - Deux-Sèvres	108	25	265	79
02B - Haute-Corse	93	20	116	33	80 - Somme	223	88	207	130
30 - Gard	229	77	576	196	81 - Tarn	127	47	363	111
31 - Haute-Garonne	335	102	810	228	82 - Tarn-et-Garonne	76	15	203	68
32 - Gers	98	27	205	81	83 - Var	326	52	328	106
33 - Gironde	443	136	770	339	84 - Vaucluse	299	97	495	141
34 - Hérault	528	140	691	237	85 - Vendée	207	65	291	91
35 - Ille-et-Vilaine	284	86	607	183	86 - Vienne	135	57	211	46
36 - Indre	120	30	190	62	87 - Haute-Vienne	133	39	318	114
37 - Indre-et-Loire	165	48	361	110	88 - Vosges	98	36	168	67
38 - Isère	293	78	723	208	89 - Yonne	115	28	167	34
39 - Jura	123	31	123	39	90 - Territoire-de-Belfort	35	11	68	19
40 - Landes	118	38	311	105	91 - Essonne	188	50	440	136
41 - Loir-et-Cher	119	38	222	68	92 - Hauts-de-Seine	233	63	302	102
42 - Loire	168	32	298	45	93 - Seine-St-Denis	324	51	468	135
43 - Haute-Loire	94	19	200	50	94 - Val-de-Marne	255	61	488	165
44 - Loire-Atlantique	387	133	517	154	95 - Val-d'Oise	162	62	427	176
45 - Loiret	122	26	222	56	971 - Guadeloupe	147	34	435	96
46 - Lot	74	21	233	60	972 - Martinique	383	200	864	246
47 - Lot-et-Garonne	204	75	328	92	973 - Guyanne	112	42	165	42
48 - Lozère	36	10	122	35	974 - Réunion	517	227	1441	504
49 - Maine-et-Loire	207	77	279	105	n rens	32	20	46	15
50 - Manche	272	103	252	110	Total	19973	6165	40320	13014

Source : fichier CNASEA - DARES

Lecture (pour le département de l'Ain) : Parmi les jeunes recrutés depuis 1998 sur un projet « Sport », 120 sont encore en poste au 30 juin 2002. Parmi ces derniers, 28 verront leur contrat se terminer en 2003. Les autres (120 - 28 = 92) verront leur contrat se terminer entre 2004 et 2007. Ces chiffres s'entendent hors ruptures prématurées.

Le champ Jeunesse & Sports

La source est le fichier transmis trimestriellement à la DARES (ministère de l'emploi et de la solidarité) par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), destinataire des conventions signées entre les employeurs et les Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les critères utilisés pour définir le champ sont ceux retenus par l'instance d'évaluation du dispositif « nouveaux services - emplois jeunes » dans le champ « Jeunesse et Sports ». (rapport du Conseil National de l'Evaluation / Commissariat général du Plan, octobre 2001 - Documentation Française).

Chaque contrat est défini par la nature du projet de l'employeur : 11 modalités « éducation, famille-santé-solidarité, logement-vie de quartier, transports, culture, justice, sécurité, environnement, tourisme, sport, autres ». Pour chacun des contrats, la fonction du jeune est également connue.

Le champ «jeunesse et sports » couvre, d'une part tous les projets dont le champ principal d'activité (projet) est le sport quelle que soit la fonction du jeune bénéficiaire d'un contrat, d'autre part tous les dossiers correspondant aux cinq fonctions suivantes : animateur socio-culturel ; animateur sportif ; autre animateur ou éducateur ; animateur de développement local ; aide à la gestion associative.

➤ Les statistiques trimestrielles relatives au champ "jeunesse et sports" sont disponibles sur le site Internet du ministère des sports (rubrique dossiers/statistiques).

Cependant, on peut estimer les prévisions de sorties pour les années suivantes avec l'hypothèse d'un taux de démission nul à compter de juin 2002. Un contrat initié en juin 1999 est supposé se terminer en mai 2004, même si la personne actuellement en poste sur ce contrat a été recrutée en 2001, en remplacement d'une première personne. Les effectifs réels de « sorties » seront légèrement avancés dans le temps par rapport à ces nombres théoriques, car les jeunes actuellement en poste peuvent démissionner avant la fin de leur contrat.

Pour les jeunes recrutés sur un projet «sport » on prévoit 6 200 sorties du dispositif en 2003. Ce nombre décroît régulièrement jusqu'à 3 100 sorties en 2006 et à 900 en 2007 (les sorties de 2007 correspondent aux nouveaux contrats de 2002). Il s'agit d'emplois associatifs dans plus de huit cas sur dix (graphique 1). Pour les autres projets, 13 000 sorties auraient lieu en 2003, 11 000 l'année suivante, en diminution régulière jusqu'à 2 000 sorties l'année 2007. Six fois sur dix il s'agit d'emplois associatifs.

➤ **Guy Truchot**
➤ **Jean-Paul Boisson**
Mission statistique

Pour en savoir plus :

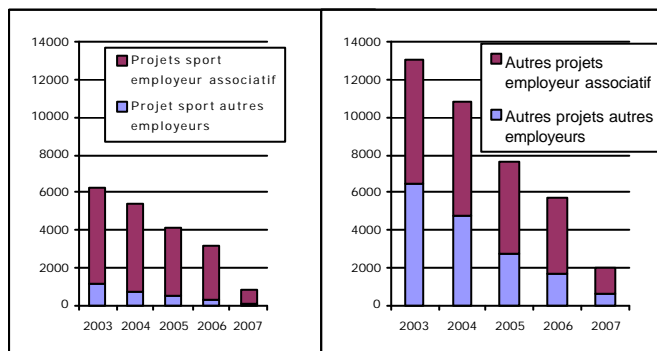
➤ [1] Le programme « Nouveaux services – emplois jeunes » dans le champ « Jeunesse et Sports ». Conseil national de l'évaluation, Commissariat général du plan. La Documentation Française, 2001

➤ [2] Les mesures d'aide à l'emploi du secteur non marchand. Conseil national de l'évaluation, Commissariat général du plan. La Documentation Française, 2002

➤ [3] Les jeunes sortis du programme « Nouveaux services – emplois jeunes ». Premières Informations – Premières synthèses, Janvier 2002. Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

➤ [4] « Nouveaux services-emplois jeunes : regard à mi-parcours ». Cahier Travail et Emploi 2002. Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité – DARES.

Graphique 1 : les prévisions de sorties du dispositif



Source : fichier CNASEA - DARES

STAT-Info est le bulletin de la Mission statistique du ministère des Sports.

Directeur de publication : Philippe Forstmann, Directeur du personnel et de l'administration

Rédactrice en chef : Brigitte Belloc, Chef de la Mission Statistique - **Maquette** : Myriam Claval

Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 78 rue Olivier de Serres - 75739 PARIS CEDEX 15

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr - **Tél.** : 01 40 45 92 96